

## PA 2022+: premières analyses du comité central de la FPSL

Lors de sa séance du 6 décembre 2018, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait s'est penché sur la Politique agricole 2022 mise en consultation, son principal objectif étant d'obtenir une amélioration des conditions cadres pour la production laitière suisse. L'enveloppe financière prévue pour l'ensemble de la PA 2022-2025 ne change pas: c'est un élément positif. De même, l'engagement en faveur des contributions au système de production, existantes et nouvelles, est salué. Que la politique agricole soutienne les efforts en faveur d'une production laitière durable est important après le signal clair donné par la branche laitière ("Tapis vert"). Le transfert du dossier du contrôle du lait à l'Office fédéral de l'agriculture, de même que l'importance donnée à la promotion des ventes ont également l'entière approbation des producteurs de lait. Concernant les paiements directs, le droit foncier rural et le droit du bail à ferme agricole, le comité central de la FPSL attend les résultats du débat mené à l'USP pour fixer des priorités concrètes. Il est clair, cependant, que la rémunération du travail doit être renforcée.

À l'unanimité, le comité central de la FPSL rejette fermement la réduction du supplément pour le lait transformé en fromage mise en consultation. Le prix du lait de centrale serait ainsi délibérément soumis à une pression accrue dans toute la Suisse, ce qu'il faut éviter par tous les moyens. Une augmentation du supplément pour le lait de non-ensilage demanderait des moyens financiers supplémentaires.

La procédure de consultation relative à la PA 2022 lancée par l'Office fédéral de l'agriculture le 14 novembre 2018 est un dossier complexe. Lors d'une première discussion, le comité central de la FPSL a déterminé quels en étaient les éléments centraux. La prise de position définitive sera adoptée en janvier 2019.

### Les bonnes impulsions doivent être renforcées et concrétisées

Sur la base de la documentation du Conseil fédéral, les éléments suivants sont jugés positifs: l'enveloppe financière (2022-2025) destinée à l'ensemble de l'agriculture reste au niveau actuel; le contrôle du lait est à nouveau directement associé à l'agriculture; la nouvelle orientation de la promotion des ventes est conservée; et les prestations de prévoyance en faveur de la main d'œuvre familiale sont améliorées.

Pour la FPSL, il est important que l'on accorde une plus grande pondération au travail qu'à la surface dans le système des paiements directs. La mise en œuvre est toutefois encore trop peu visible. Une intégration flexible serait possible dans la nouvelle contribution à l'exploitation proposée, ainsi que dans les contributions au système de production, nouvelles et existantes (y compris les programmes de santé animale). La FPSL émettra un avis concret à ce sujet en janvier 2019.

### Défendre les suppléments laitiers

Les modifications proposées des suppléments laitiers ont différents impacts sur le marché laitier et les producteurs de lait. La FPSL les évalue donc de manière très différenciée pour éviter qu'ils ne deviennent un "cheval de Troie" pour les producteurs de lait:

- La baisse du supplément pour le lait transformé en fromage constitue pour la FPSL une limite à ne pas franchir, car elle entraîne une pression généralisée sur les prix du lait de centrale. À l'origine, le supplément pour le lait transformé en fromage avait été introduit pour compenser la suppression de la protection douanière tarifaire lors

*Direction*

Weststrasse 10  
Case postale  
CH-3000 Berne 6

Tél. 031 359 51 11  
Fax 031 359 58 51  
psl@swissmilk.ch  
www.swissmilk.ch

**swissmilk**

de l'introduction du libre-échange sur le marché fromager avec l'UE. Le comité central de la FPSL rejette expressément cette exigence.

- La PA 2022 doit donner la possibilité de verser directement aux producteurs les suppléments pour le lait transformé en fromage et pour le lait de non-ensilage. La FPSL soutient cette option dans la mesure où celle-ci améliore la transparence.
- La FPSL approuve l'augmentation du supplément pour le lait de non-ensilage si, parallèlement, les moyens financiers supplémentaires nécessaires sont mis à disposition et si ces derniers continuent à n'être versés que pour le lait effectivement transformé en fromage. Si ce supplément était versé indépendamment de la valorisation, cela pourrait entraîner des incitations négatives et contre-productives sur le marché laitier.

**Renseignements:**

Stephan Hagenbuch, directeur de la FPSL

079 292 97 52

Reto Burkhardt, responsable de la communication

079 285 51 01

4349 signes (espaces comprises) ;

[www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)

